

Vers une nouvelle réforme Moto ?

20 juin 2018



Face à la hausse de l'accidentologie des usagers de deux roues motorisés le CISR réuni le 9 janvier 2018 préconise dans sa mesure numéro 15 de moderniser les modalités d'examen pour les catégories A1 et A2.

5 propositions sont faites dont 2 concernent directement l'examen :

- Ajout d'une Épreuve Théorique de 40 questions, un ETM,
- Adaptation de l'examen pratique aux conditions réelles de circulation en positionnant l'IPCSR non plus dans une voiture suiveuse mais sur une motocyclette.

Le SANEER, force de proposition, participera à la modernisation des examens pratiques tout en ayant la volonté d'améliorer les conditions de travail des IPCSR.

Les 3 propositions du SANEER

1) Epreuve H.C. : Suppression de l'Interrogation orale (IO).

Lors des discussions relatives à la dernière réforme des examens motos, le SANEER revendiquait de réaliser une interrogation écrite collective en préalable de l'épreuve HC, à l'instar des examens du groupe lourd. Cette modalité permettrait de sélectionner les candidats et d'éviter de potentielles agressions dans le cas d'un candidat ajourné du seul fait de l'IO. Ce document permettrait de plus d'être opposable en cas de recours.

L'orientation prise en faveur d'une Epreuve Théorique Moto de 40 questions par le CISR permettrait de transférer le temps imparti à l'IO de l'examen actuel vers l'épreuve en circulation.

Le SANEER est favorable aux deux hypothèses.

2) Epreuve en circulation : Augmentation de la durée, passage de 2 à 3 unités (52 mn 30)

Le constat est sans appel :

- La durée actuelle est insuffisante pour réaliser une évaluation de qualité.
- Un bon nombre d'EECA s'arrange pour limiter le nombre de candidat ce qui restreint les possibilités de parcours.
- Les vérifications de l'ensemble des équipements de protection, l'installation sur le motorcycle, l'essai radio sont chronophages et réduisent le temps consacré à la conduite.

L'IPCSR n'a pas le temps de placer le candidat motard dans un nombre de situations de conduite satisfaisant.

Un allongement de la durée permettrait de rencontrer des itinéraires variés empruntant des parcours urbains, routiers ou autoroutiers.

La multiplication des situations de conduite rencontrées permettrait de rehausser le niveau de formation des futurs motards et de leur permettre d'être davantage sensibilisés aux risques de la conduite d'un deux roues motorisés, tout en plaçant le candidat au plus

**Elections professionnelles 2018
VOTEZ UNSA-SANEER !**



proche des conditions réelles de circulation.

L'impact de cette augmentation de durée sur la journée de travail de l'IPCSR et sur le nombre de candidats examinés peut être compensée par la suppression de l'IO de l'épreuve Hors circulation.

3) Modalités de convocation aux épreuves : Regroupement par demi journée ou par session des candidats HC ou CIR.

Pour les épreuves plateaux, cela permettrait une meilleure fluidité dans l'organisation de l'IPCSR.

Les candidats bénéficieront de meilleures conditions psychologiques notamment en terme d'attente (et donc de stress) de leur épreuve.

Pour les épreuves en circulation, cela favoriserait, en allongeant les distances, la diversification des zones d'évaluation ce qui permettrait de répondre à la préoccupation majeure du CISR « placer le candidat dans des conditions réelles de circulation ».

Proposition du CISR concernant l'épreuve en circulation

Placer l'IPCSR sur un motorcycle pour l'évaluation du candidat ne nous semble ni souhaitable, ni réalisable :

Pourquoi ? : Mise en cause de la sécurité, coût financier et dégradation des conditions de travail.

En terme de sécurité,

- La motocyclette utilisée doit être familière au motard sinon un temps d'adaptation est nécessaire.
- La tâche d'évaluation et sa répétitivité, combinée avec la tâche de conduite exigeante d'une motocyclette requièrent une attention soutenue.
- Cette modalité pourrait s'avérer dangereuse.

Les coûts financiers,

- L'achat de motocyclettes par les services ne semble pas d'actualité mais plutôt la réduction des parcs de véhicules. L'utilisation d'un véhicule supplémentaire appartenant à l'EECA n'est pas envisageable.
- La formation continue des IPCSR en moto est quasi inexistante. Cette modalité aurait un coût en formation très certainement élevé.

Les conditions de travail,

- Une demie, voire une journée complète « en selle » par toutes les conditions climatiques est particulièrement éprouvante. Ce serait une dégradation des conditions de travail des IPCSR intolérable.
- L'utilisation d'une motocyclette appartenant à l'EECA du candidat pourrait s'avérer dangereuse, de même que l'utilisation éventuelle des moyens intercoms (micro, oreillettes) pose le problème de l'hygiène.

**Elections professionnelles 2018
VOTEZ UNSA-SANEER !**